

Scène 3 : Grève générale-Rêve général

Mme/M Loyal : Un peu de politique fiction. Imaginez...Le jeu de massacre du code du travail par les ordonnances Macron a fait converger les luttes sociales. MERCI MACRON, MERCI MACRON (*reprise sur l'air de « Merci Patron » des 3 acteurs avec le public*). Syndicats et collectifs, aiguillonnés par le Front social, sont tous ensemble ! Enfin ! La braise de la contestation s'est enflammée. Une grève générale de 3 semaines a mis K.O la politique de casse sociale du gouvernement. Macron a fuit au Luxembourg... Les conseillers de l'Élysée compulsent fébrilement la liste des acquis sociaux du Front populaire, le programme du Conseil National de la Résistance, le code du travail 1973...Un nouveau code du travail protecteur est adopté.

Un(e) salarié(e) : Tu te rends compte grand père, j'enchaînais CDD sur CDD et ça y est : un beau CDI ! Pas croyable ! Et mon patron doit avoir l'accord de l'inspecteur du travail pour me licencier ! C'est révolutionnaire, non ?

Son grand-père : Mais, c'était comme ça jusqu'en 1986 !

Un(e) salarié(e) : J'hallucine !

Mrs/M Loyal : Dans le nouveau code du travail, les CDI redeviennent la norme. Mais ce qui est neuf, c'est que les contrats courts et les intérimaires sont mieux protégés qu'autrefois.

Un(e) salarié(e) : Grand père, en plus de mon CDI, je suis super protégé par les accords de ma branche d'activité. Maintenant, ma boîte ne peut plus changer mes heures, mes dates de vacances au dernier moment ou baisser mon salaire par simple accord d'entreprise.

Son grand père : Eh oui, depuis 2004, dans certains cas, les accords d'entreprise pouvaient déroger aux accords de branche plus favorables. Avec le nouveau code du travail, l'accord d'entreprise ne s'applique que s'il est plus favorable que l'accord de branche. Mais si la loi est plus protectrice : elle prime sur tout.

Mme/M Loyal : Ouf, la hiérarchie des normes est rétablie !

Un(e) salarié(e) : Et tu sais que les 6 premières heures supplémentaires sont majorées de 25% et les suivantes, de 50% ! Quand je pense que je n'avais que 10% en plus avant, quelle arnaque !

Mme/M Loyal : Avec des heures sup chères, il va devenir plus intéressant d'embaucher.

Son grand père : Rappelez-vous les luttes de 1936, le CNR...j'ai presque pétié les plombs quand j'ai vu les conditions de travail des UBER. Ils ne sont pas indépendants ces gens là !

Mmes/M Loyal : Vous savez que le nouveau code du travail leur apporte des garanties de salaire et d'indemnités chômage ?

Le Gand père : Mais enfin le chômage, c'est pas une fatalité ! Du fric, y en a pour créer des emplois !

Mme/M Loyal : Oui, des postes, on peut en créer dans le secteur public....et très rentables en plus !

Un(e) salarié(e) : Mais les fonctionnaires, ça coûte cher, non ?

Mme/M Loyal : Vous avez de mauvaises lectures ! Lorsque les inspecteurs des impôts coincent les fraudeurs, ça rapporte plusieurs fois leur salaire tous les mois pour les caisses de l'Etat! Leurs sous effectifs sont flagrants ! Embauchons ! Les 60 à 80 milliards de fraude fiscale annuelle en France, c'est de l'argent pour l'Etat et pour nous les citoyens...

Le grand-père : et pour protéger les travailleurs des abus des employeurs, il faut embaucher des inspecteurs du travail...et des juges prud'hommes...et des médecins du travail. La transition écologique peut aussi créer 1 million d'emplois d'ici 2020

Un(e) salarié(e) : Il va falloir lutter pour tout ça !

Le grand-père : Et comment !

Mrs/Mr Loyal : Grève générale, rêve général, (*tous en cœur*) grève générale, rêve général...